



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

5

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

**1463<sup>e</sup>** SÉANCE : 24 JANVIER 1969

NEW YORK

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1463) . . . . .	1
Expression de sympathie au représentant de l'Algérie . . . . .	1
Hommage au Président sortant et aux membres sortants du Conseil de sécurité, et souhaits de bienvenue aux nouveaux membres et au représentant des Etats-Unis d'Amérique . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	2
Lettre, en date du 9 janvier 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général et transmettant le texte de la résolution 2479 (XXIII) de l'Assemblée générale, du 21 décembre 1968 (S/8962) :	
Note verbale, en date du 16 janvier 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par la mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/8967) et note verbale, en date du 16 janvier 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par la mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/8968) . . . . .	2

## NOTE

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TROISIEME SEANCE

Tenue à New York, le vendredi 24 janvier 1969, à 10 h 30.

*Président* : M. Max JAKOBSON (Finlande).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Algérie, Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Népal, Pakistan, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zambie.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1463)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 9 janvier 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général et transmettant le texte de la résolution 2479 (XXIII) de l'Assemblée générale, du 21 décembre 1968 (S/8962) :  
Note verbale, en date du 16 janvier 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par la mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/8967) et note verbale, en date du 16 janvier 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par la mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/8968).

### Expression de sympathie au représentant de l'Algérie

1. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Avant de passer à l'ordre du jour, je suis sûr que tous les membres du Conseil se joindront à moi pour dire combien nous avons été peinés d'apprendre l'accident survenu à notre distingué collègue, l'ambassadeur Bouattoura. Je prie la délégation algérienne de bien vouloir faire part à son gouvernement de notre préoccupation et de lui transmettre nos vœux les plus sincères pour la prompte guérison de l'ambassadeur Bouattoura.
2. Je donne à présent la parole au représentant du Sénégal.
3. M. BOYE (Sénégal) : Monsieur le Président, intervenant sur une motion d'ordre, je voudrais dire, comme vous venez de le confirmer, que nous savons tous que notre collègue l'ambassadeur Bouattoura a malheureusement été victime d'un accident et se trouve actuellement hospitalisé à New York.
4. A la suite de la déclaration que vous venez de faire, Monsieur le Président, je voudrais proposer formellement à nos collègues qu'un télégramme soit adressé à l'ambassadeur Bouattoura pour lui exprimer toute notre sympathie en même temps que nos vœux de complet et rapide rétablissement.

5. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Je remercie le représentant du Sénégal et, s'il n'y a pas d'objection, je propose qu'un télégramme soit adressé, au nom du Conseil, à l'ambassadeur Bouattoura. Je me permets de suggérer pour ce télégramme le texte suivant :

“A l'occasion de la première réunion du Conseil de sécurité pour l'année 1969, je tiens, au nom de tous les membres du Conseil, à vous assurer de toute notre sympathie devant l'accident que vous avez eu récemment et à vous présenter nos vœux les meilleurs de prompt rétablissement.”

6. N'entendant aucune objection, j'en conclus que le Conseil approuve l'envoi de ce télégramme.

7. M. AZZOUT (Algérie) : Ma délégation et moi-même avons été vivement touchés par tous les témoignages de sympathie qui nous ont été prodigués à l'occasion de l'épreuve douloureuse que la famille de l'ambassadeur Bouattoura, ainsi que les membres de notre mission, traversent actuellement. Nous espérons tous qu'un prompt rétablissement permettra à notre ambassadeur de reprendre très vite sa place parmi nous, et je vous serais obligé, Monsieur le Président, de vous faire l'interprète de notre délégation et de la famille de l'ambassadeur Bouattoura en remerciant tous ceux qui nous ont offert en cette circonstance aide et sympathie, et tout particulièrement le Secrétaire général de notre organisation, U Thant, et l'ambassadeur Wiggins, dont l'aide a été inappréciable. Nous prions tous Dieu pour que l'ambassadeur Bouattoura soit promptement rétabli et nous ne manquerons pas de transmettre le télégramme du Président aussi bien au Gouvernement de la République algérienne qu'aux parents de l'ambassadeur Bouattoura.

### Hommage au Président sortant et aux membres sortants du Conseil de sécurité, et souhaits de bienvenue aux nouveaux membres et au représentant des Etats-Unis d'Amérique

8. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : J'ai maintenant l'honneur, au nom du Conseil, de rendre hommage à mon prédécesseur à la présidence, l'ambassadeur Makonnen, d'Ethiopie, qui, pendant les derniers jours de l'année écoulée, a présidé les séances du Conseil avec sa compétence et son éloquence coutumières. Au cours des deux années pendant lesquelles l'Ethiopie a été membre du Conseil, l'ambassadeur Makonnen a contribué, par ses services éminents, aux travaux du Conseil, selon les meilleures traditions de son grand pays.

9. Les cinq membres sortants du Conseil de sécurité étaient représentés par un groupe d'hommes particulière-

ment remarquables comprenant, aux côtés de l'ambassadeur Makonnen, d'Ethiopie, l'ambassadeur Castro, du Brésil, l'ambassadeur Ignatieff, du Canada, l'ambassadeur Borch, du Danemark, et l'ambassadeur Parthasarathi, de l'Inde. Au nom du Conseil, je leur adresse nos sincères remerciements pour l'apport qu'ils ont fourni aux travaux du Conseil. Ils ont donné le meilleur exemple à ceux d'entre nous qui représentent des Etats membres nouvellement élus.

10. A la première réunion de l'année, il est d'usage que le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres. Comme mon propre pays, la Finlande, compte parmi eux, je me permettrai à cette occasion d'exprimer la conviction que les cinq nouveaux membres — la Colombie, le Népal, l'Espagne, la Zambie, de même que la Finlande — tout en représentant les régions du monde les plus variées ainsi que des points de vue et des intérêts différents, sont unis par leur désir d'accomplir leur devoir qui est d'agir au nom de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

11. L'ambassadeur Turbay Ayala, de Colombie, l'ambassadeur Khatri, du Népal, l'ambassadeur de Piniés, d'Espagne, et l'ambassadeur Mwaanga, de Zambie, ont tous joué un rôle éminent dans les activités des Nations Unies et je suis sûr que le Conseil bénéficiera de leur expérience et de leur dévouement.

12. Je voudrais également saisir cette occasion pour adresser mes souhaits, de bienvenue à l'ambassadeur Yost, des Etats-Unis, qui siège au Conseil pour la première fois en tant que représentant permanent de son pays, mais qui est bien connu de la plupart d'entre nous de par les fonctions qu'il a déjà exercées aux Nations Unies. Le livre qu'il vient d'écrire récemment s'achève sur l'idée qu'il est grand temps de commencer à insuffler un sang nouveau aux Nations Unies. Nous sommes heureux de voir que l'occasion lui a été donnée de participer à cette noble entreprise.

13. J'aimerais maintenant faire une déclaration au nom de mon propre pays — la FINLANDE — qui est représenté à cette table aujourd'hui pour la première fois.

14. Petit pays neutre, la Finlande a toujours cherché à assurer sa sécurité sans se fier aux alliances militaires ou à la protection d'un groupe de puissances au détriment d'un autre, mais grâce à une politique étrangère visant à la maintenir en dehors de tous les conflits et différends internationaux, et son intérêt vital est de promouvoir le développement d'un ordre mondial pacifique et rationnel fondé sur le système de sécurité collective internationale prévu par la Charte des Nations Unies. La responsabilité essentielle du fonctionnement efficace de ce système repose sur le Conseil de sécurité — organe suprême de la coopération entre les nations, créé aux fins de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous pensons qu'en tant que membre du Conseil de sécurité, la Finlande contribuera le mieux à cette coopération en se conformant strictement et constamment à sa politique de neutralité qui, tout en nous enjoignant de nous abstenir de prendre parti dans les différends qui opposent les grandes puissances, nous permet d'entretenir des relations amicales avec tous les Etats par-delà les divisions idéologiques ou les alliances militaires

et nous permet ainsi d'œuvrer, toutes les fois que cela est possible, pour la cause de la conciliation et le règlement pacifique des différends. Les Etats neutres ont, à notre avis, l'obligation spéciale, non seulement envers eux-mêmes mais envers la communauté internationale tout entière, de se conduire avec objectivité et modération, afin de conserver la confiance de toutes les parties et être ainsi à même d'accomplir les tâches pacifiques qui peuvent être dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

15. C'est dans cet esprit que la Finlande s'efforcera d'apporter sa contribution aux travaux du Conseil de sécurité.

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

**Lettre, en date du 9 janvier 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général et transmettant le texte de la résolution 2479 (XXIII) de l'Assemblée générale, du 21 décembre 1968 (S/8962) :**

**Note verbale, en date du 16 janvier 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par la mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/8967) et note verbale, en date du 16 janvier 1969, adressée au Président du Conseil de sécurité par la mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/8968)**

16. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question dont nous sommes saisis par les délégations de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de l'Espagne, conformément à leurs communications figurant dans les documents inscrits à l'ordre du jour qui vient d'être adopté.

17. A cet égard, j'aimerais appeler l'attention des membres du Conseil sur le projet de résolution déposé par huit délégations et distribué sous la cote S/8976, ainsi que sur l'état des incidences financières présenté par le Secrétaire général, qui a été distribué sous la cote S/8977.

18. **M. MALIK** (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Je voudrais exprimer ma grande satisfaction du fait que mes collègues et moi-même avons aujourd'hui l'honneur d'assister à une séance du Conseil de sécurité que j'appellerai peu habituelle : elle l'est, tout d'abord, en raison des questions dont nous sommes saisis et ensuite parce que c'est la première fois que les représentants des cinq nouveaux membres du Conseil, élus à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, prennent part à nos travaux. Il me semble que les représentants de tous les Etats membres du Conseil de sécurité, ceux récemment élus comme ceux que nous pourrions appeler les vétérans — membres permanents et non permanents — ne peuvent manquer de convenir que la première réunion du Conseil de sécurité dans sa nouvelle composition, au début de chaque année et après la session ordinaire de l'Assemblée générale, est toujours l'objet d'un grand intérêt; elle ne manque jamais de tourner nos pensées vers l'avenir et nous fait naturellement souhaiter que le travail commun des anciens et des nouveaux membres du Conseil de sécurité soit

conduit dans un esprit amical et soit couronné de succès lorsque le Conseil s'efforce d'atteindre les objectifs élevés qu'il s'est fixés et de résoudre les problèmes importants qui se posent à lui conformément à la Charte des Nations Unies.

19. Ceux qui, aujourd'hui, pour la première fois, ont pris place autour de cette table veulent sans doute aussi, nous l'espérons, participer pleinement à notre travail commun, contribuer à l'examen et au règlement en commun des questions dont le Conseil de sécurité est chargé en ce qui concerne le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

20. De leur côté, ceux pour qui cette séance du Conseil est loin d'être la première à laquelle ils assistent souhaitent manifestement mieux connaître leurs nouveaux collègues et collaborer avec eux à cette noble tâche.

21. La délégation soviétique voudrait féliciter sincèrement tous les nouveaux représentants au Conseil de sécurité et leur souhaiter un plein succès dans notre tâche commune au sein du Conseil, dont la composition s'est maintenant élargie par rapport aux années précédentes.

22. On ne saurait aujourd'hui passer sous silence un autre événement. Cette séance du Conseil est la première à laquelle participe le représentant du nouveau gouvernement d'un Etat membre permanent du Conseil de sécurité, les Etats-Unis d'Amérique. Bien entendu, l'ambassadeur Yost n'est pas un nouveau venu à l'Organisation des Nations Unies ou au Conseil de sécurité. Toutefois, pour lui comme pour nous tous, ce qui est nouveau, c'est qu'il est maintenant ici en tant que représentant permanent de son pays à l'Organisation et au Conseil de sécurité.

23. Nous tenons à lui souhaiter aussi un plein succès et nous formulons l'espoir que sa riche expérience, sa grande érudition, sa connaissance des problèmes internationaux — et plus spécialement du problème qui depuis quelque temps et aujourd'hui encore retient le plus l'attention du Conseil de sécurité, du Secrétaire général et de l'opinion publique du monde entier — que toutes ces qualités contribueront au succès de nos efforts communs en vue de trouver des moyens concrets de résoudre le problème auquel j'ai fait allusion ainsi que tous les autres problèmes qui se posent ou qui se poseront au Conseil de sécurité.

24. La délégation soviétique est particulièrement heureuse de vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, puisque vous représentez un pays ami et voisin avec lequel l'Union soviétique entretient des liens étroits et des relations de bon voisinage, un pays dont nous apprécions hautement la contribution à la cause de la compréhension et de la coopération internationales.

25. Il ne s'est pas écoulé beaucoup de temps depuis que votre pays a été élu membre du Conseil de sécurité. Mais vous jouissez déjà de la confiance pleine et entière des membres, ainsi que des pouvoirs nécessaires pour diriger les travaux de cet organe des Nations Unies qui, au sein de notre organisation, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes persuadés que votre riche expérience, votre bonne volonté, votre tact bien connu à l'ONU et votre grande

habileté à découvrir un terrain d'entente et à établir des contacts officiels et personnels avec les représentants d'autres pays, tout cela nous garantit que vous saurez parfaitement vous acquitter de cette tâche difficile mais qui comporte tant d'honneurs et de responsabilités. Nous vous souhaitons sincèrement plein succès dans cette oeuvre.

26. A notre profond regret, la séance d'aujourd'hui du Conseil de sécurité est assombrie par l'absence de l'ambassadeur Bouattoura, représentant de l'Algérie, notre ami et collègue, dans la lutte commune pour renforcer la paix, empêcher l'agression et développer l'amitié et la coopération entre les peuples. Nous lui souhaitons très sincèrement un prompt et complet rétablissement.

27. Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui afin d'examiner une question quelque peu inhabituelle. Il ne s'agit ni d'un conflit international dangereux, ni d'un différend entre Etats de nature à menacer la paix et la sécurité internationales, sujets dont le Conseil de sécurité doit trop souvent s'occuper en raison de la responsabilité du maintien de la paix que lui confère la Charte. Le Conseil de sécurité examine aujourd'hui une question ayant trait à sa propre activité, à savoir la question procédurale de l'inclusion des langues russe et espagnole au nombre des langues de travail du Conseil de sécurité.

28. Mais, bien qu'en l'occurrence il s'agisse simplement d'une question de procédure, nul ne saurait, je pense, contester que la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui revête une grande importance non seulement sur le plan pratique mais aussi sur le plan politique. Le règlement de cette question permettra de perfectionner le mécanisme de travail du Conseil de sécurité, d'améliorer son fonctionnement et, partant, de faciliter la coopération entre ses membres.

29. Nous sommes convaincus que cela aura un effet bénéfique et positif sur l'aptitude du Conseil de sécurité à s'acquitter des tâches importantes qui lui sont assignées par la Charte.

30. Au cours de la vingt-troisième session qui vient de prendre fin, l'Assemblée générale a adopté à une écrasante majorité la résolution bien connue sur l'inclusion de russe parmi les langues de travail de l'Assemblée générale. Comme on le sait, dans la même résolution, l'Assemblée a manifesté le désir de voir inclure le russe parmi les langues de travail du Conseil de sécurité.

31. Ce désir de l'Assemblée reflète celui d'un grand nombre d'Etats Membres de l'ONU qui représentent tous les systèmes sociaux du monde ainsi que toutes les principales régions géographiques de notre planète.

32. Plaidant en faveur de l'inclusion de la langue russe au nombre des langues de travail du Conseil de sécurité, les représentants de nombreux Etats Membres ont fait remarquer au cours des débats de l'Assemblée générale que la langue russe était devenue un instrument important d'échanges entre les Etats et entre les peuples, qu'elle a apporté et continuera à apporter une contribution considérable à la civilisation mondiale et que le russe est l'une des langues principales employées à l'heure actuelle pour un

immense éventail d'activités scientifiques, techniques et culturelles. Le russe est utilisé non seulement sur la Terre mais aussi dans l'espace extra-atmosphérique. Si l'on ne considère qu'un seul domaine des activités humaines ayant directement trait au travail des Nations Unies, à savoir le domaine des relations internationales et de la diplomatie, on ne saurait ignorer le fait que la langue russe est employée au sein du système des Nations Unies par les représentants de pays comptant quelque 300 millions d'habitants et qu'elle est parlée par les représentants de divers Etats Membres d'Europe, d'Afrique, d'Asie et même, semble-t-il maintenant, d'Amérique latine.

33. Tout cela montre à quel point il serait important et utile pour la coopération internationale d'inclure le russe parmi les langues de travail du Conseil de sécurité, à quel point cela facilitera la participation aux travaux du Conseil tant de ceux qui représentent des Etats membres du Conseil que de ceux que l'on invite à siéger autour de cette table pour examiner des questions importantes touchant aux intérêts de différents Etats.

34. On a également souligné, du haut de la tribune de l'Assemblée générale, que le russe est la langue d'un pays qui a contribué de façon significative à la création de l'Organisation des Nations Unies, d'un pays qui est membre permanent du Conseil de sécurité depuis la fondation même de cette organisation, d'un pays qui a déployé des efforts inlassables pour transformer l'ONU en un instrument efficace en vue de la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, d'un pays qui ne cesse de soutenir les peuples dans leur lutte pour la liberté et l'indépendance, contre le colonialisme et le racisme.

35. Qu'il me soit permis, en toute modestie, de déclarer qu'à notre sens ces paroles sont justifiées, puisque l'Union soviétique fait de façon constante et persistante tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer l'Organisation des Nations Unies en se fondant sur le respect strict de la Charte.

36. Le russe est la langue de V. I. Lénine — le centième anniversaire de sa naissance sera célébré en 1970 — qui a proclamé les nobles principes de la paix entre les Etats, de l'autodétermination pour tous les peuples et de l'égalité des droits pour toutes les nations. C'est la langue de Tchitchérine, de Litvinov et d'autres diplomates et savants éminents de l'Union soviétique qui ont brandi très haut sur l'arène internationale l'étendard de la paix, de la co-existence pacifique, du désarmement, de la détente internationale et de la coopération entre les Etats. Cette langue peut et doit devenir de droit l'une des langues de travail du Conseil de sécurité, organe qui, en vertu de la Charte des Nations Unies, doit veiller constamment à la protection de la paix et de la sécurité internationales.

37. En préconisant résolument l'inclusion du russe au nombre des langues de travail du Conseil de sécurité, l'Union soviétique ne cherche pas plus aujourd'hui que dans le passé à acquérir des privilèges spéciaux et unilatéraux. Nous comprenons et respectons les intérêts d'autres Etats ou groupes d'Etats en ce qui concerne les langues de travail du Conseil de sécurité. Voilà pourquoi, pendant la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, l'Union sovié-

tique a appuyé sans hésiter la proposition d'inclure aussi au nombre des langues de travail du Conseil de sécurité la langue espagnole, qui est la langue principale d'un grand nombre d'Etats Membres de l'ONU.

38. Et aujourd'hui, en proposant l'inclusion de la langue russe parmi les langues de travail du Conseil de sécurité, nous proposons donc que l'on y inclue également la langue espagnole.

39. Compte tenu de tout ce qui a été dit, la délégation soviétique a l'honneur de présenter officiellement au Conseil de sécurité un projet de résolution parrainé par huit pays — l'Algérie, la Colombie, l'Espagne, la Hongrie, le Pakistan, le Sénégal, l'Union soviétique et la Zambie — sur l'inclusion du russe et de l'espagnol parmi les langues de travail du Conseil de sécurité [document S/8976].

40. Dans ce projet de résolution, comme dans la résolution de l'Assemblée générale qui y est citée, il est fait observer que l'usage de plusieurs langues par l'Organisation des Nations Unies représente un enrichissement et un moyen d'atteindre les objectifs fixés par la Charte des Nations Unies.

41. Le projet de résolution contient un paragraphe du dispositif clair et simple, par lequel le Conseil de sécurité décide d'inclure le russe et l'espagnol parmi les langues de travail du Conseil de sécurité et, à cet effet, de modifier en conséquence les articles 41, 42, 43 et 44 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. Dans l'annexe au projet de résolution, on trouve le nouveau texte de ces articles. Les amendements proposés aux articles 41, 42, 43 et 44 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité reflètent l'augmentation du nombre des langues de travail au Conseil de sécurité et n'apportent aucune autre modification au règlement intérieur. Nous estimons que le règlement intérieur ne doit subir que les modifications minimales qui sont indispensables. Il va de soi que cette modification des articles du règlement intérieur du Conseil de sécurité n'affectera en aucune manière l'usage actuellement établi au Conseil de sécurité pour ce qui est de l'interprétation simultanée de toutes les interventions dans toutes les langues officielles.

42. Nous savons qu'au cours des consultations qui ont précédé la présente séance du Conseil de sécurité certaines délégations ont soulevé la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire, à la suite de la multiplication des langues de travail au Conseil de sécurité, de modifier ou de perfectionner la pratique établie d'interprétation consécutive des interventions des représentants des Etats membres au Conseil de sécurité.

43. La délégation de l'Union soviétique estime que la réponse à cette question ne peut être donnée que compte tenu de l'expérience ultérieure des travaux du Conseil de sécurité et qu'il serait prématuré et inopportun d'apporter maintenant des innovations quelconques dans la pratique établie.

44. Pour conclure, la délégation soviétique voudrait formuler l'espoir que tous les membres du Conseil de sécurité, s'inspirant du souci d'élargir et d'approfondir la compréhens-

sion et la coopération au sein du Conseil, appuieront à l'unanimité le projet de résolution relatif à l'inclusion du russe et de l'espagnol parmi les langues de travail du Conseil de sécurité.

45. Je renonce à l'interprétation consécutive.

46. M. DE PINIES (Espagne) [traduit de l'espagnol] : Monsieur le Président, ma délégation participe pour la première fois aux travaux du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale ayant élu mon pays membre de cet important organe. Je tiens tout d'abord à saluer tous les membres du Conseil, et tout particulièrement l'ambassadeur d'Algérie, mon illustre ami l'ambassadeur Bouattoura, à qui nous souhaitons un complet rétablissement afin que nous puissions bénéficier de son précieux concours.

47. Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de ce que la Finlande ait été élue membre de cette haute instance et vous dire combien nous nous réjouissons de l'heureuse circonstance que vous présidiez la première réunion pour cette année du Conseil de sécurité. Votre compétence, votre sens des responsabilités et votre aménité sont de bon augure au moment où nous commençons nos travaux.

48. Ma délégation tient également à féliciter les représentants de la Colombie, de la Zambie et du Népal qui, comme nous, vont prendre part pour la première fois aux travaux du Conseil et je ne peux manquer d'exprimer la satisfaction toute spéciale que nous éprouvons en voyant à nos côtés, en une si importante occasion, deux pays d'expression espagnole auxquels nous sommes unis par tant de liens.

49. Je veux, de plus, remercier le représentant de l'Union soviétique d'avoir si cordialement souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil. Je tiens aussi, de mon côté, à saluer l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Yost, que nous connaissons depuis un certain temps et à le féliciter d'avoir été nommé à un poste aussi important.

50. Souhaitant maintenant évoquer brièvement l'esprit dans lequel mon pays accède à cette haute charge, je ne peux faire moins que de rappeler que depuis que l'Espagne a été admise à l'ONU, la délégation espagnole s'est toujours efforcée d'œuvrer à la défense des idéaux énoncés dans la Charte en essayant constamment de renforcer l'autorité de l'Organisation et aussi d'exécuter fidèlement ses résolutions et décisions.

51. Les temps sont bien révolus où l'action de l'Assemblée générale comme celle du Conseil se trouvaient restreintes en raison du nombre limité de leurs membres. A cause des circonstances historiques qui ont présidé à la création de l'Organisation, des limitations injustes ont été imposées que l'on a, avec le temps, en partie surmontées. Bien heureusement, les mentalités ont évolué, permettant au mouvement de décolonisation d'ouvrir les portes de l'Organisation à de nouveaux peuples et à des idées nouvelles.

52. L'Organisation qui, en principe, devait être universelle, a néanmoins été affligée à ses débuts d'un grand nombre de défauts. Aujourd'hui, nous avons la satisfaction de constater que quelques-unes des erreurs d'antan ont été

rectifiées, que certaines injustices ont été réparées et que des millions d'hommes ont réussi à faire entendre leur voix, plus de 70 Etats étant devenus Membres de l'ONU. Si notre organisation n'est pas encore parfaite, elle est néanmoins — la chose est évidente — plus représentative et plus juste qu'elle ne l'était à ses débuts, et ces deux caractéristiques sont, me semble-t-il, essentielles lorsque l'on considère l'intérêt que peuvent avoir nos délibérations et nos éventuelles décisions.

53. L'état d'esprit qui a permis en 1955 d'admettre à l'ONU le fameux "paquet" d'Etats parmi lequel nous figurions, prouve qu'on peut toujours arriver à un compromis. Le fait que deux de ces Etats occupent actuellement pour la première fois un siège au Conseil est un argument de plus en faveur de l'admission à l'ONU de tous les pays épris de paix qui s'engagent à respecter les règles de l'Organisation et à lui donner par là un caractère véritablement universel.

54. Les problèmes que nous devons examiner au cours des deux années à venir sont graves par leur nature même. Mon pays sera toujours disposé à les examiner, quelle qu'en soit la nature, en tenant compte des principes les plus stricts de l'équité et de la justice. Par là, il ne fera rien de plus que d'essayer d'être fidèle à une tradition séculaire qui remonte précisément — je tiens à le souligner — à l'époque de son histoire où sa puissance matérielle était à son apogée. Pour des raisons d'ordre moral et parce que la tradition internationaliste que les écoles espagnoles de Salamanque et d'Alcalá nous imposent, la délégation espagnole sera toujours disposée à écouter la voix de la justice et à essayer d'assumer les responsabilités qui découlent de la Charte dès l'instant que celles-ci sont acceptées volontairement, ce que tous les Etats font expressément. Dans un monde où les intérêts sont opposés et les conflits aigus, il ne reste pas d'autre solution possible, face à la menace d'une catastrophe mondiale, que la stricte application des lois et le rigoureux respect des principes de la Charte.

55. Mon pays comprend fort bien qu'il y ait des raisons qui justifient l'octroi de certains privilèges à des Etats dont les intérêts sont plus étendus. En tout état de cause, nous avons tous accepté formellement ces privilèges, mais il serait juste qu'en les reconnaissant nous rappelions aux bénéficiaires la responsabilité accrue qui leur est dévolue et la nécessité impérieuse devant laquelle ils se trouvent de respecter, quand leurs privilèges ne sont pas en jeu, l'opinion de la majorité telle qu'elle est reflétée par les résolutions de l'Assemblée générale. Ce n'est qu'ainsi que peut jouer le délicat mécanisme des équilibres que la Charte permet d'établir en vue de préserver la paix et la sécurité.

56. Dès à présent, ma délégation s'engage fermement à assumer dans sa totalité la grave obligation qu'elle a contractée en acceptant ce poste. Nous serons toujours les défenseurs de toute cause juste et tous les pays qui feront appel à nous, qu'ils soient anciens ou nouveaux, qu'ils appartiennent à tel ou tel continent ou qu'ils épousent telle ou telle doctrine politique, trouveront en nous un ami disposé à essayer de rechercher des solutions négociées qui puissent faire prévaloir le principe de justice qui doit inspirer nos actes. En fin de compte, l'idée qui nous guide est d'essayer de servir dans la mesure de nos moyens la cause de la paix et de la sécurité internationales.

57. Je voudrais maintenant parler très brièvement du projet de résolution dont nous sommes saisis [S/8976] et qui traite de l'emploi par le Conseil, comme langues de travail, de l'espagnol et du russe. Indépendamment de la satisfaction que, pour des raisons évidentes, ma délégation espère pouvoir tirer de l'adoption de ce projet de résolution, je voudrais, en me plaçant sur le plan d'une absolue objectivité, souligner que ces deux langues, l'espagnol et le russe, sont parlées par des millions d'hommes — l'espagnol est parlé dans 21 pays — et que, tout au long de l'histoire, elles ont joué un rôle important dans la création littéraire, scientifique, philosophique, etc.; elles peuvent donc aider considérablement l'ONU à atteindre les objectifs que la Charte définit et tous les Etats membres ici présents à s'acquitter des obligations qu'ils ont assumées. Elargir les moyens de servir la paix à un coût relativement modeste, c'est un des moyens par lesquels le Conseil peut véritablement contribuer à la paix. C'est pourquoi, ma délégation espère que le Conseil votera à l'unanimité pour le projet de résolution dont nous avons l'honneur d'être coauteurs avec sept autres pays.

58. M. CSATORDAY (République populaire hongroise) [traduit du russe] : Monsieur le Président, permettez-moi, à cette première séance du Conseil de sécurité de 1969, de saluer d'abord en vous le Président du Conseil de sécurité pour ce mois, ainsi que le représentant d'un pays frère, la Finlande, nouveau membre du Conseil de sécurité. Les relations entre nos deux pays ne font que se renforcer. Cela ne s'explique pas seulement par leurs efforts pour le maintien de la paix et de la sécurité en Europe, mais aussi par les liens spéciaux que créent une parenté ethnique et linguistique. Nous pensons que notre collaboration avec vous sera fructueuse et nous sommes convaincus que vos remarquables qualités personnelles, que nous connaissons tous, joueront là un grand rôle. Je vous souhaite beaucoup de succès à votre poste de président ainsi que dans votre participation ultérieure aux travaux du Conseil.

59. Il m'est agréable d'avoir à souhaiter une chaleureuse bienvenue aux représentants du Népal et de la Zambie, les ambassadeurs Khatri et Mwaanga. L'élection de ces pays au Conseil de sécurité est une preuve éloquente de la haute estime dans laquelle les Etats Membres de notre organisation tiennent les éminents représentants de l'Asie et de l'Afrique. Nous sommes convaincus que les délégations du Népal et de la Zambie travailleront au Conseil pour la cause de la paix et de la sécurité avec le même désintéressement que dans d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies.

60. Je peux leur donner l'assurance que dans cette activité elles pourront toujours compter sur la sympathie et sur la collaboration de la délégation hongroise.

61. Parmi les nouveaux membres du Conseil se trouvent également les représentants de la Colombie et de l'Espagne, les ambassadeurs Turbay Ayala et de Piniés, auxquels je souhaite la bienvenue au nom de la délégation hongroise et auxquels j'exprime l'espoir que nous pourrions unir nos efforts dans la recherche d'une solution aux différends internationaux.

62. J'aimerais saisir cette occasion pour remercier ceux de nos collègues qui, le mandat de leur pays ayant expiré à la

fin de 1968, ont quitté le Conseil de sécurité. Je me souviendrai toujours avec plaisir de notre coopération avec les représentants du Brésil, du Danemark, de l'Ethiopie, de l'Inde et du Canada.

63. Au nom de la délégation hongroise je salue l'ambassadeur Charles Yost, le nouveau représentant des Etats-Unis d'Amérique. Nous connaissons tous fort bien l'ambassadeur Yost. Tous respectent sa grande compétence et sa vaste expérience dans ce domaine diplomatique. Je tiens à lui assurer que nous sommes prêts à collaborer avec lui pour résoudre les problèmes internationaux au sein du Conseil de sécurité, de même que nous avons collaboré avec ses prédécesseurs dans l'intérêt de la paix et de la sécurité.

64. Monsieur le Président, nous nous associons aux regrets que vous avez exprimés au sujet de l'absence de notre excellent ami, l'ambassadeur Bouattoura, qui est gravement malade. Nous voudrions exprimer notre sympathie à la délégation algérienne et nous espérons que l'ambassadeur Bouattoura sera bientôt rétabli et pourra poursuivre son activité utile et fructueuse pour la cause de la paix et de la coopération internationales.

65. Cette séance du Conseil de sécurité a été convoquée à la demande de l'Union soviétique et de l'Espagne afin d'examiner une proposition de l'Assemblée générale ayant trait à l'inclusion du russe et de l'espagnol parmi les langues de travail du Conseil de sécurité. Dans sa résolution 2479 (XXIII), du 21 décembre 1968, qu'elle a adoptée à une écrasante majorité, l'Assemblée générale a marqué son approbation de cette proposition et prié le Secrétaire général de communiquer ladite résolution au Conseil de sécurité. La délégation hongroise considère que la proposition de l'Assemblée générale demande, à juste titre, une décision immédiate de la part du Conseil. Ces deux langues sont déjà des langues officielles du Conseil de sécurité. Des chefs-d'oeuvre de la littérature mondiale ont été écrits en russe et en espagnol. Ces deux langues se caractérisent par la richesse des nuances qu'elles peuvent rendre. Elles sont parlées dans beaucoup de pays du monde. Dans de nombreux pays, la langue maternelle est le russe ou l'espagnol et ces langues sont employées pour les relations internationales dans une grande partie du monde. Un tiers au moins des membres du Conseil de sécurité utilisent ces langues dans leur travail.

66. Ma délégation pense que ces faits sont assez éloquents. La délégation hongroise, dont la langue, comme la vôtre, Monsieur le Président, n'a malheureusement pas la même portée internationale, appuie résolument la proposition de l'Assemblée générale et est prête à voter en faveur du projet de résolution S/8976.

67. Nous espérons que cette résolution, la première de cette nouvelle année, recueillera l'appui unanime du Conseil de sécurité.

68. M. BERARD (France) : Monsieur le Président, cette année 1969 s'engage sous d'heureux auspices, puisque c'est à vous que sont échus l'honneur et la charge de diriger les premiers débats de notre nouveau conseil.

69. Nous connaissons tous vos qualités de diplomate et votre expérience des Nations Unies. Nous avons pu

apprécier, à maintes reprises, vos qualités d'intelligence, de loyauté, de camaraderie. Nous sommes assurés que vous saurez conduire nos travaux dans la bonne direction, suivant ainsi la voie heureusement tracée par votre prédécesseur à la présidence du Conseil, le représentant de l'Ethiopie.

70. Nous sommes également heureux de saluer en vous le représentant d'un pays avec lequel, comme en témoigne le récent séjour à Paris du Président de la République finlandaise, la France entretient des rapports de solide et confiante amitié et nous nous réjouissons d'accueillir aujourd'hui votre Etat au sein de notre conseil.

71. Nos souhaits de bienvenue s'adressent aussi à M. Charles Yost, un collègue et ami de longue date, dont nous sommes nombreux à avoir déjà pu apprécier les solides et précieuses connaissances en matière internationale, les qualités exceptionnelles de diplomate, la loyauté et la perspicacité dans la négociation, la fidélité dans l'amitié. Nos souhaits s'adressent de même au représentant de l'Espagne, figure bien connue aux Nations Unies, et à ceux de la Colombie, du Népal et de la Zambie, avec lesquels ma délégation est certaine de développer une coopération efficace.

72. Cet esprit de coopération, qui doit inspirer les membres du Conseil de sécurité, a animé les délégations du Canada, du Danemark, du Brésil et de l'Ethiopie pendant les deux années où nous avons travaillé côte à côte; je souhaite leur rendre, ici, un très sincère hommage.

73. Enfin, à la délégation de l'Algérie, je voudrais dire combien la délégation française partage les inquiétudes que lui inspire l'état de santé de son chef, l'ambassadeur Bouattoura, et la prie de transmettre à notre collègue, si brutalement éprouvé, et à sa jeune épouse, l'expression de notre plus chaleureuse sympathie.

74. Venant à la question inscrite à notre ordre du jour, je serai très bref. Les lettres dont nous avons été saisis, émanant des représentants permanents de l'Union soviétique et de l'Espagne, se réfèrent à la résolution 2479 (XXIII) de l'Assemblée générale. La délégation française a voté en faveur de cette résolution et elle n'estime pas nécessaire de s'étendre longuement sur ses mérites. L'espagnol est la langue officielle de 21 Etats, répartis entre l'Europe, l'Amérique latine, l'Asie et l'Afrique; elle est également parlée dans d'autres pays par des communautés actives. Au sein des Nations Unies, beaucoup de délégations s'expriment dans cette langue si riche et si variée que j'ai eu la chance de pouvoir apprécier depuis l'époque lointaine où j'étais membre de la Casa Velásquez, à Madrid.

75. L'adoption par notre conseil de cette nouvelle langue de travail, en même temps qu'elle sera l'aboutissement logique des travaux et recommandations de l'Assemblée générale, ne fera que traduire la volonté de ses membres de donner à leurs débats une portée et une audience encore plus grandes.

76. Il en va de même du russe. Certes, cette langue n'est parlée aux Nations Unies que par un petit nombre de délégations, mais elle représente, elle aussi, un instrument particulièrement apprécié de culture et de civilisation.

77. Ma délégation se prononcera donc en faveur du projet de résolution présenté par les délégations de l'Algérie, de la Colombie, de l'Espagne, de la Hongrie, du Pakistan, du Sénégal, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la Zambie.

78. Sir LESLIE GLASS (Royaume-Uni): *Thank you, Mr. President. Merci, Monsieur le Président. Blagodaryou vas, Gospodine Predsiedatiel. Gracias, Señor Presidente.*

*(L'orateur poursuit en anglais.)*

79. Qu'il me soit permis tout d'abord de dire combien ma délégation est préoccupée par la santé de notre collègue et ami, le représentant de l'Algérie.

80. Puis-je ensuite, Monsieur le Président, vous souhaiter la bienvenue en tant que président. Lorsque j'ai siégé ici pour la première fois, il y a deux ans, j'avais demandé à des amis de me fournir des listes de personnes réellement au fait en ce qui concerne l'ONU et ayant un jugement particulièrement sûr au sujet de nos affaires, et votre nom figurait sur toutes les listes que l'on m'avait données. Nous avons la plus grande confiance en vous et nous sommes heureux de vous accueillir comme Président du Conseil.

81. Je désire également associer ma délégation aux hommages rendus à notre éminent collègue, votre prédécesseur, M. Makonnen, ainsi qu'à tous les collègues qui ont travaillé avec nous au cours des deux dernières années.

82. Permettez-moi aussi, au nom de ma délégation, de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, l'Espagne, le Népal, votre pays, Monsieur le Président, la Colombie et la Zambie. Chacun de ces pays peut apporter une contribution qui lui est propre à nos travaux et nous nous félicitons à l'avance à l'idée de travailler de concert avec eux à notre oeuvre commune de recherche de la paix et de la sécurité.

83. Puis-je enfin, en mon nom personnel, souhaiter très chaleureusement la bienvenue à mon nouveau voisin, l'ambassadeur Yost.

84. La délégation du Royaume-Uni comprend fort bien le voeu naturel de ceux dont la langue maternelle est le russe ou l'espagnol de voir ces langues devenir langues de travail au Conseil. Ce sont deux belles langues, riches et admirables et, sur le plan culturel comme sur le plan humain, nous ne pouvons que nous féliciter de voir les langues de Tolstoï et de Cervantes se joindre à celles de Shakespeare et de Voltaire.

85. Cependant, nos réserves à cet égard sont influencées par des considérations plus prosaïques ayant trait à la commodité et à l'efficacité. En bref, nous considérons que le critère, en ce qui concerne la nécessité d'adopter une nouvelle langue de travail, doit être la mesure dans laquelle son adoption nous permettra d'accélérer nos travaux. Ce qu'il nous faut donc c'est la méthode la plus rapide, la plus simple et la moins coûteuse de communication au niveau international. Un jour peut-être, quelle que soit la fierté que nous inspire notre langue nationale, nous apprendrons tous une deuxième langue commune. Si les peuples du monde

pouvaient communiquer au moyen d'une seule langue internationale, il n'y aurait guère de limites aux possibilités qui s'ouvriraient alors. Comme il est dit dans l'Ancien Testament<sup>1</sup>, à propos des jours qui ont précédé la tour de Babel : "Voici, ils forment un seul peuple et ont tous une même langue... maintenant rien ne les empêcherait de faire tout ce qu'ils auraient projeté."

86. De l'avis de ma délégation, une multiplicité de langues de travail ne donnera pas à l'Organisation plus d'efficacité, et elle ne conduira pas non plus à une meilleure utilisation de nos ressources financières limitées. Telle demeure notre opinion. Nous n'estimons pas qu'une décision tendant à augmenter le nombre des langues de travail au Conseil doit être considérée comme un précédent. En fait, je me demande parfois s'il ne serait pas préférable, plutôt que d'être éloquent en quatre langues, d'imiter le comte Motilke qui, disait-on, "gardait le silence en sept langues".

87. Ma délégation se demande également si l'union de quatre langues de travail et d'un règlement intérieur périmé ne créera pas des risques d'obstruction dans les travaux du Conseil lui-même. Elle est persuadée que les délégations de l'Union soviétique et de l'Espagne sont conscientes de ces dangers et aideront les autres membres du Conseil à les éviter.

88. Par ailleurs, ma délégation a pris bonne note des vues de l'ensemble des Membres de l'Organisation, telles qu'elles ont été reflétées dans le vote sur la résolution 2479 (XXIII) de l'Assemblée générale, à savoir que, dans le cas du Conseil de sécurité, il était souhaitable d'inclure le russe et l'espagnol parmi les langues de travail.

89. Malgré nos doutes et nos réserves, nous voterons donc en faveur du projet de résolution présenté au Conseil de sécurité sous la cote S/8976, et nous rendons hommage à ces deux langues admirables qui expriment le génie de deux grands peuples et de leurs civilisations.

90. Enfin, ce projet de résolution rappellera à chacun d'entre nous à quel point le Conseil, comme d'autres organes des Nations Unies, est tributaire du corps dévoué des interprètes et des traducteurs. Quel que soit le nombre de langues de travail, nous nous trouverions dans une situation sans issue si nous étions privés de leurs services. Si l'on songe aux conditions difficiles dans lesquelles ils travaillent et à la rapidité avec laquelle ils doivent nous fournir leurs services, leur compétence professionnelle est vraiment remarquable et je suis heureux de l'occasion qui s'offre à moi de leur rendre hommage.

91. M. SOLANO LOPEZ (Paraguay) [*traduit de l'espagnol*] : Monsieur le Président, mes premières paroles seront pour vous féliciter très chaleureusement d'avoir assumé la présidence du Conseil. Nous sommes absolument convaincus que vous conduirez nos travaux avec le tact, le brio et l'habileté diplomatique qui vous sont habituels. Pour notre part, nous vous assurons de notre coopération pleine et entière.

92. Par suite des élections qui ont eu lieu à l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session, les représentants de la

<sup>1</sup> Genèse, chap. 11, V. 6.

Colombie, de l'Espagne, de la Finlande, du Népal et de la Zambie — je cite ces pays dans l'ordre alphabétique espagnol — prennent aujourd'hui, pour la première fois en 1969, place à nos côtés. Nous sommes certains que chacun de ces pays, conformément à sa tradition propre, contribuera effectivement et durablement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. A tous leurs représentants, nous souhaitons très chaleureusement la bienvenue; mais qu'il me soit permis, pour des raisons bien compréhensibles, de relever la présence de la Colombie et de l'Espagne, pays avec lesquels le Paraguay a des liens d'amitié solides et anciens et dont les représentants à l'ONU m'honorent de leur amitié.

93. La journée mérite d'être célébrée. Depuis qu'existe l'ONU et depuis que le Conseil fonctionne réellement, deux des sièges du Conseil ont toujours été occupés par les représentants de deux Etats d'Amérique, région où l'espagnol est parlé presque partout. On a toujours mis à la disposition de ces représentants des procès-verbaux des réunions du Conseil et d'autres documents tout aussi importants qui avaient l'inconvénient d'être dans d'autres langues — l'anglais et le français — sauf lorsqu'il s'agissait des procès-verbaux partiels — je dis bien partiels — prévus dans la partie finale de l'article 45 du règlement intérieur provisoire.

94. Je n'ai pas besoin de souligner la gravité de cet inconvénient qui a jusqu'à présent empêché les représentants d'Amérique latine de lire et de citer de si importants documents dans leur langue maternelle. Telle est la situation à laquelle on remédiera lorsque le Conseil adoptera — ce que nous sommes sûrs qu'il fera — le projet de résolution présenté par huit Etats coauteurs et qui fait l'objet du document S/8976 et de son annexe.

95. Ce changement dans les règles de procédure reflète d'ailleurs l'opinion de la grande majorité des Membres des Nations Unies telle qu'elle s'est exprimée au cours de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale à propos de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 2479 (XXIII), du 21 décembre 1968.

96. Bien entendu, nous nous réjouissons de ce que cette décision qui s'est fait longtemps attendre puisse être adoptée actuellement et à une séance à laquelle, pour la première fois dans l'histoire du Conseil, participent à titre de membres les représentants de trois pays, je dis bien trois pays dont la langue officielle est l'espagnol. Et nous nous félicitons également que ce soit justement l'Espagne qui ait pris l'initiative et les mesures principales pour que le vieux rêve de l'Amérique latine devienne réalité. En disant cela, je vous annonce que ma délégation va émettre un vote affirmatif lorsque le projet de résolution en discussion sera mis aux voix.

97. Avant de conclure, je voudrais ajouter deux mots. En premier lieu, je voudrais saluer le nouveau représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'ambassadeur Charles Yost, et lui dire combien je me réjouis de son retour à l'ONU, à laquelle il a déjà rendu d'éminents services.

98. En second lieu, je voudrais, Monsieur le Président, répéter ce que j'ai eu l'occasion de dire à la dernière séance

de 1968 tenue le 31 décembre, à savoir que nous sommes sincèrement et profondément reconnaissants au Canada, au Brésil, au Danemark, à l'Ethiopie et à l'Inde, ainsi qu'à leurs représentants, de la remarquable contribution qu'ils ont apportée aux travaux du Conseil, et rendre de nouveau hommage au Président sortant, notre bon ami l'ambassadeur Makonnen.

99. A l'ouverture de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Président, vous avez, au nom du Conseil, fait savoir combien nous étions préoccupés par l'état de santé de notre collègue qui représente l'Algérie, l'ambassadeur Bouattoura; et, sur la proposition de l'ambassadeur du Sénégal, vous avez décidé d'envoyer le télégramme dont vous avez bien voulu nous donner lecture. Les sentiments de ma délégation ont trouvé leur expression dans vos paroles et dans ce télégramme; je désire cependant ajouter une note personnelle en disant que je souhaite très vivement un complet rétablissement à l'ambassadeur Bouattoura dont l'état de santé nous inquiète beaucoup et dont nous regrettons sincèrement l'absence parmi nous.

100. Je prie le représentant de l'Algérie d'accepter mes vœux et de bien vouloir les transmettre à la famille de l'ambassadeur Bouattoura.

101. M. SHAHI (Pakistan) [traduit de l'anglais] : Je vous souhaite, Monsieur le Président, la bienvenue au Conseil ainsi qu'à nos nouveaux collègues, les ambassadeurs Turbay Ayala, de Colombie, Khatri, du Népal, de Piniés, d'Espagne, et Mwaanga, de Zambie. Toutes leurs qualités personnelles et leur dévouement à la cause des Nations Unies, qui est bien connu, constitueront un enrichissement pour le Conseil. Ils feront bénéficier le Conseil d'une optique nouvelle grâce à laquelle les problèmes qui se posent à nous seront considérés du point de vue de leurs pays et de leurs régions. Du fait qu'ils représentent leur gouvernement et qu'ils jouissent de la confiance de leurs propres groupes régionaux, nous ne doutons pas qu'ils apporteront au Conseil, dans l'exercice de sa responsabilité principale, une énergie et des solutions nouvelles.

102. Avant d'aller plus loin, je voudrais exprimer notre sympathie à la délégation algérienne et dire à quel point nous regrettons l'accident survenu à l'ambassadeur Bouattoura et lui dire que nous formons des vœux pour qu'il se remette rapidement et complètement.

103. L'ambassadeur Yost n'est pas nouveau venu au Conseil. Au nom de ma délégation, je voudrais lui adresser mes souhaits de bienvenue les plus chaleureux en tant que représentant des Etats-Unis. Dans l'exercice de son nouveau mandat il apporte non seulement une vaste érudition et une riche expérience, mais aussi tout ce qu'il sait au sujet de l'insécurité des nations. Il se joint à nous à un moment historique où les forces de paix semblent sur le point de converger. Nous avons été très encouragés par les paroles du président Nixon, qui a déclaré que les Etats-Unis étaient résolus à tirer profit de cette occasion en assumant le rôle de pacificateur, rôle auquel l'histoire réserve son plus grand hommage. Le temps du renouveau et de la réaffirmation d'une profession de foi est aussi le temps de la réévaluation. La nomination de l'ambassadeur Yost à ce poste prend donc une signification encore plus grande et nous formons

des vœux pour que, pendant son mandat, s'accomplisse la transition vers une ère de négociations, avec toutes les espérances que cela représente pour l'avenir de l'humanité.

104. Sur un plan plus personnel, je me réjouis de cette association amicale et de cette étroite coopération avec tous nos nouveaux collègues, aussi bien au Conseil qu'au-dehors.

105. Je voudrais également profiter de l'occasion pour rendre hommage aux membres sortants pour le dévouement dont ils ont fait preuve à la cause du Conseil. Les contributions positives des ambassadeurs de Araújo Castro, du Brésil, Ignatieff, du Canada, Borch, du Danemark, Makonnen, de l'Ethiopie, et Parthasarathi, de l'Inde, aux réalisations du Conseil pendant qu'ils en étaient membres resteront toujours dans la mémoire de ceux d'entre nous qui ont eu le privilège de travailler avec eux. L'ambassadeur Makonnen, de l'Ethiopie, a présidé les travaux du Conseil le mois dernier avec une compétence, un tact et un discernement indéniables.

106. Enfin, Monsieur le Président, je me félicite de vous voir occuper le poste de Président du Conseil de sécurité pendant le mois de janvier. Après avoir entendu votre déclaration ce matin, nous ne pouvons douter de votre attachement aux nobles principes de la politique étrangère de la Finlande et nous savons que vos qualités personnelles et votre compétence professionnelle remarquables seront pour le Conseil une source d'inspiration de sagesse.

107. Quant au point de l'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui, on se rappellera que l'Assemblée générale a adopté, à sa vingt-troisième session, la résolution 2479 (XXIII) dans laquelle elle a décidé d'inclure le russe parmi les langues de travail de l'Assemblée générale et exprimé l'opinion qu'il serait souhaitable d'inclure le russe et l'espagnol parmi les langues de travail du Conseil de sécurité. En conséquence, ma délégation se joint aux délégations de l'Union soviétique, de l'Espagne et de cinq autres pays — l'Algérie, la Colombie, la Hongrie, le Sénégal et la Zambie — pour déposer le projet de résolution publié sous la cote S/8976, afin de donner effet à cette recommandation de l'Assemblée générale.

108. La délégation pakistanaise ne minimise pas l'argument selon lequel le critère qui doit déterminer le choix des langues de travail d'un organe quelconque des Nations Unies doit être l'efficacité et l'économie. Mais, si cet élément est sans nul doute important, lorsqu'il s'agit de l'Organisation des Nations Unies, principale organisation politique du monde, on ne saurait exclure les considérations de caractère politique. Les Nations Unies incarnent non seulement le principe de l'équilibre entre les grandes puissances, mais aussi le principe du respect de l'égalité des peuples et des principales formes de civilisation. Nous estimons que le moment est venu de donner plus d'effet à ces principes que par le passé, dans l'intérêt de la bonne entente et d'une coopération harmonieuse entre les divers groupes de Membres des Nations Unies.

109. Maintenant que l'Assemblée générale a décidé d'inclure le russe et l'espagnol parmi ses langues de travail, il est opportun que le Conseil de sécurité accorde l'attention voulue au point de vue mûrement réfléchi de l'Assemblée

générale, selon lequel il serait souhaitable que ces deux langues belles et riches deviennent également langues de travail du Conseil de sécurité.

110. En prenant une décision sur la résolution 2479 (XXIII) de l'Assemblée générale, le Conseil commence cette année ses travaux sur une note positive. Ce serait faire preuve d'un optimisme excessif de penser que, dans les mois à venir, toutes les décisions pourront être aussi harmonieuses et aussi dépourvues d'acrimonie. Mais nous pouvons espérer que le Conseil fera de son mieux pour que persiste cet élément d'équilibre et de progrès qui nous permet aujourd'hui de parvenir sans délibérations à une conclusion unanime.

111. M. YOST (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais] : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier chaleureusement, ainsi que mes collègues du Conseil de sécurité pour les mots de bienvenue qui m'ont été adressés à l'occasion de mon retour à l'Organisation des Nations Unies et à la table du Conseil. Je suis particulièrement heureux d'y revenir à un moment où vous assurez la présidence. Nous savons tous avec quelle compétence vous remplissez les fonctions de représentant de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, et nous sommes très heureux de nous réunir alors que vous occupez le fauteuil présidentiel. Je me félicite de pouvoir, dès mon entrée en fonctions, collaborer avec un ami de toujours.

112. Permettez-moi également d'adresser les remerciements de la délégation des Etats-Unis à votre éminent prédécesseur, l'ambassadeur Makonnen, de l'Ethiopie, pour les grands services qu'il a rendus.

113. Ai-je besoin de préciser combien je suis heureux d'être ici de nouveau ? Mon vœu le plus cher, en tant que représentant des Etats-Unis, est de pouvoir servir la cause de la paix et de la sécurité entre les nations, pour laquelle a été créée l'Organisation des Nations Unies et à laquelle mon pays est indéfectiblement attaché.

114. Cet attachement a été de nouveau proclamé par le président Nixon le 17 décembre dernier, avant même qu'il entre en fonctions, lorsqu'il a rendu visite au Secrétaire général, accompagné de M. Rogers, l'actuel secrétaire d'Etat. A cette occasion M. Nixon a annoncé son intention de tout faire, dans les années à venir, pour servir l'Organisation dans ses efforts pour la cause de la paix dans le monde entier.

115. Lundi dernier encore, dans son discours inaugural, le président Nixon a ajouté à son serment cet engagement sacré : "Je consacre mon mandat à la cause de la paix entre les nations et lui dédie tous mes efforts et la sagesse dont je dispose." J'aurai le plaisir de collaborer avec mes collègues à la tâche qui nous attend ici dans l'esprit de cet engagement solennel pris par le président Nixon.

116. Je me félicite tout particulièrement d'être appelé à remplir cette tâche parce que je suis convaincu que les nations ne trouveront qu'une sécurité limitée et précaire en s'armant les unes contre les autres, et qu'une sécurité réelle et durable ne sera possible qu'à condition que nous

respectons les engagements pris par chaque peuple en adhérant à la Charte des Nations Unies :

"à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun".

117. Nous sommes encore loin d'avoir mis en oeuvre ces principes et réalisé ces engagements. Nous n'en sommes qu'aux premiers pas. Les membres du Conseil seront en grande partie responsables de la rapidité des progrès accomplis. Je puis vous assurer que cheminer ensemble sera constamment le dessein solennel de mon gouvernement et le mien.

118. A cette première réunion du Conseil de sécurité en 1969, j'ai également l'honneur de souhaiter la bienvenue, au nom des Etats-Unis, aux éminents représentants des cinq nations qui viennent à leur tour d'être élus membres du Conseil : la Colombie, l'Espagne, la Finlande, le Népal et la Zambie. De même que celle de leurs prédécesseurs immédiats — les représentants du Brésil, du Canada, du Danemark, de l'Ethiopie et de l'Inde — la collaboration de nos collègues nouvellement élus nous sera précieuse, à en juger par les services qu'ils ont déjà rendus à l'Organisation des Nations Unies. Je sais que nous aurons souvent l'occasion d'apprécier leur présence au sein du Conseil pendant les deux années qui viennent, et ma délégation se félicite d'être appelée à travailler avec eux.

119. Au nom des Etats-Unis, je tiens aussi à me joindre à ceux des membres du Conseil qui ont exprimé leur profonde sympathie et leur préoccupation à l'occasion de la grave maladie de notre collègue et ami l'ambassadeur Bouattoura, représentant de l'Algérie. Je suis heureux que nous ayons décidé de lui envoyer un télégramme de sympathie et de bons vœux.

120. Enfin, puisque j'arrive un peu tard et que je n'en ai pas eu l'occasion, je souhaite féliciter aujourd'hui notre secrétaire général à l'occasion de son soixantième anniversaire. Je lui souhaite de nombreux et heureux anniversaires dans l'avenir, heureux non seulement pour lui et pour sa famille, mais aussi pour l'Organisation des Nations Unies et le monde entier.

121. Tout comme d'autres membres du Conseil, les Etats-Unis se réjouissent que nous commençons la nouvelle année dans l'harmonie. Le Conseil n'ignore pas que la position des Etats-Unis au sein de l'Assemblée générale sur la question dont nous sommes saisis aujourd'hui était différente de celle qui est exposée dans le projet de résolution que nous avons sous les yeux. Nul plus que nous ne respecte et n'admire les nobles langues que sont le russe et l'espagnol et les grands peuples qui les parlent. Mais nous nourrissons certaines craintes — des craintes fondées, je crois — quant aux incidences administratives et budgétaires de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 2479 (XXIII). Toutefois, par souci d'harmonie et de coopération, préoccupations qui nous sont chères, nous appuyons ce projet de résolution [S/8976] ainsi que les amendements au règlement intérieur provisoire du Conseil.

122. Puisqu'il devient nécessaire de modifier le règlement intérieur provisoire du Conseil du fait des décisions que nous allons prendre, ma délégation estime qu'il serait également souhaitable de prendre des mesures en ce qui concerne le problème de l'interprétation consécutive.

123. L'usage de l'interprétation consécutive remonte aux débuts de l'Organisation des Nations Unies, alors que l'on ne disposait pas des installations techniques nécessaires à l'interprétation simultanée. Depuis la mise en place de l'excellent système d'interprétation simultanée dont nous bénéficions actuellement, les orateurs ont peu à peu pris l'habitude de renoncer à leur droit à l'interprétation consécutive. En doublant le nombre des langues de travail et en négligeant d'aborder le problème d'une interprétation consécutive anachronique, nous risquons d'entraver considérablement les travaux du Conseil, dont l'importance est primordiale.

124. Nous devons également faire face, comme le montre la note du Secrétaire général [S/8977], à une augmentation importante des dépenses qui pourrait être réduite si nous prenons à temps les précautions nécessaires. Ma délégation souhaite donc que le Conseil décide le plus tôt possible de réexaminer son règlement intérieur de façon à y apporter une modification supplémentaire tendant à ne fournir l'interprétation consécutive que sur demande préalable d'un membre du Conseil, à condition peut-être que si l'interprétation consécutive est demandée dans plus d'une langue de travail, elle soit effectuée en même temps pour les diverses langues. Nous croyons qu'un tel amendement faciliterait notre tâche et aiderait beaucoup le Secrétariat à réaliser des économies et à accroître son efficacité. J'espère que mes collègues examineront dès que possible, et favorablement, cette proposition.

125. M. MWAANGA (Zambie) [traduit de l'anglais] : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter au nom de ma délégation à l'occasion de votre accession aux hautes fonctions de président du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Connaissant vos grandes qualités personnelles, nous savons que vous vous acquitterez de cette tâche extrêmement difficile à notre entière satisfaction. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à l'ambassadeur Yost, représentant des Etats-Unis, et l'assurer de notre totale coopération.

126. Puisque c'est la première fois que mon pays est représenté au sein du Conseil de sécurité en tant que membre non permanent, je voudrais solliciter l'indulgence du Conseil et vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous ceux qui ont adressé à ma délégation des paroles de bienvenue qui ne sont que trop généreuses et trop peu méritées.

127. Je voudrais également, au cours de la séance d'aujourd'hui, remercier le groupe africain et tous les pays qui ont permis à la République de Zambie de succéder à l'Etat frère d'Ethiopie au sein de cet organe très important de l'Organisation des Nations Unies. En vérité, je suis très heureux d'être ici aujourd'hui et de prendre la parole au nom de mon pays, la République de Zambie. Je me félicite de pouvoir me joindre ici à mes deux collègues africains, les représentants de l'Algérie et du Sénégal, pour faire entendre la voix du continent africain autrefois négligé.

128. Nous sommes venus ici tout d'abord pour apprendre de ceux qui sont expérimentés en la matière comment assumer notre tâche, et ensuite pour collaborer de notre mieux à la solution des problèmes qui divisent le monde dans un climat si violent. Notre pays est petit, tant par la superficie que par la population, mais nous sommes animés d'une grande ambition : travailler sans relâche pour l'instauration d'une paix juste et durable, créer des liens entre les pays là où ils sont inexistantes et faire de la guerre une chose périmée. Au sein du Conseil, la voix de la Zambie se fera entendre sans ambiguïté pour servir la cause de la justice et de la liberté de tous les hommes, où qu'ils soient. Conformément à la politique qui nous est chère, celle du non-alignement positif, nous continuerons à mettre en oeuvre une politique étrangère dynamique et objective qui nous permettra de prendre position sur les problèmes d'une façon parfaitement équitable. Nous ne permettrons donc à personne, où que ce soit, de préjuger notre attitude.

129. Nous ne sommes pas venus ici pour nous faire des amis ou des ennemis; nous sommes venus pour défendre la justice et lutter contre tous les maux qui menacent l'existence même de l'humanité. Nous travaillerons sans relâche à la réalisation des buts de notre charte et nous nous efforcerons de nous acquitter des responsabilités qui incombent à ce conseil en vertu de la Charte. Du fait de sa situation géographique, la République de Zambie, que j'ai l'honneur de représenter, se trouve dans l'une des zones d'affrontement international les plus explosives qui soit; c'est pourquoi mon pays luttera pour l'élimination totale du colonialisme, de toutes les formes d'agression, de l'impérialisme et de toutes les formes d'intervention ou d'ingérence étrangère dans les affaires intérieures d'Etats véritablement indépendants et souverains.

130. Nous assurons les délégations représentées au sein du Conseil de notre entière collaboration pour défendre la Charte des Nations Unies et promouvoir une politique d'amitié, fondée sur l'égalité de tous les peuples.

131. Quant à la question inscrite à notre ordre du jour, ma délégation ayant voté pour la résolution 2479 (XXIII) adoptée par l'Assemblée générale le 21 décembre 1968, se prononcera aujourd'hui, pour les motifs exposés alors<sup>2</sup>, en faveur du projet de résolution S/8976 en qualité de coauteur dudit projet de résolution.

132. M. TURBAY AYALA (Colombie) [traduit de l'espagnol] : Ma délégation tient à remercier très sincèrement le Conseil de l'accueil qu'il lui a réservé ainsi qu'aux neuf autres pays élus au Conseil à la dernière session de l'Assemblée générale. Cet accueil nous stimule et nous remplit de confiance; il nous fait aussi réfléchir davantage aux hautes responsabilités qui nous incombent.

133. Certes, ce n'est pas la première fois que la Colombie siège au Conseil de sécurité. Elle a déjà été représentée en son sein et, dans la mesure de ses moyens limités, elle a apporté sa contribution à la cause de la paix résolument et avec enthousiasme. C'est dans cet esprit qu'elle arrive au Conseil, car nous pensons que nous devons contribuer, malgré nos moyens limités, à la consolidation de l'Organisa-

<sup>2</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-troisième session, Séances plénières, 1752ème séance.

tion et, par là, au renforcement de la paix. Mais ce qui nous préoccupe beaucoup, c'est que l'Organisation mondiale, objet de tant d'espérances, puisse baisser dans l'estime de l'opinion publique internationale, ce qui risquerait d'arriver si bon nombre des tensions qui menacent la paix subsistaient, si rien d'efficace n'était fait pour les éliminer ou si l'on s'employait à rechercher systématiquement des solutions en dehors de l'Organisation et non en son sein. Nous sommes convaincus que ce que tous les Etats Membres de l'ONU cherchent avant tout c'est d'apporter leur contribution à la cause de la paix et que, bien entendu, tous ceux qui ont l'honneur de siéger au Conseil de sécurité doivent être décidés à payer d'eux-mêmes par leur sacrifice et leur abnégation, car c'est ainsi qu'ils serviront le mieux les intérêts dont la défense leur a été confiée.

134. Je tiens à déclarer qu'à mes yeux notre position ici est celle qui échoit aux petits pays qui assurément ne sont pas des puissances dans l'ordre matériel mais qui sont tout aussi touchés que les puissances et peut-être plus, lorsque la paix est troublée. La cause de la paix est indivisible; c'est pourquoi elle nous préoccupe vivement, et cela pas plus dans un domaine que dans un autre : tout ce qui se passe dans le monde nous intéresse car le monde s'est rétréci et aucun problème ne peut être étranger à quiconque. Les problèmes ont cessé à certains égards d'être des problèmes internationaux pour devenir des problèmes nationaux touchant aux intérêts de chacun.

135. Je tiens, en cette occasion, à exprimer au Président du Conseil l'admiration que ma délégation lui porte. Nous connaissons son intelligence, sa vaste expérience et nous savons que sous sa direction éclairée nous irons dans la bonne voie et nous atteindrons les objectifs que nous nous sommes fixés.

136. Je voudrais également me féliciter de ce que le représentant des Etats-Unis, M. Yost, ait pris place parmi nous à cette première séance du Conseil pour l'année 1969 et qu'il puisse contribuer à la défense de la cause de la paix grâce à ses connaissances et surtout grâce à la volonté de paix que le gouvernement de son pays a exprimée, laquelle a, à juste titre, rempli d'enthousiasme le monde entier.

137. Pour ce qui est du projet de résolution que nous examinons actuellement [S/8976], ma délégation a l'honneur d'en être coauteur car, à son avis, bien que son adoption soulève évidemment des difficultés de procédure, le fait que l'on pourra utiliser deux langues importantes de plus comme langues de travail nous permettra dans une large mesure de mieux faire comprendre les objectifs de la Charte et de les atteindre plus facilement.

138. Je crois qu'il est inutile de faire l'éloge des langues russe et espagnole et de souligner leur importance. Il suffit de savoir que 500 millions d'habitants au moins les parlent pour qu'il devienne aussitôt très important d'en faire des langues de travail du Conseil de sécurité. En nous portant coauteur de ce projet de résolution, nous pensons que nous rendons un grand service à ceux qui oeuvrent à l'amélioration de l'entente entre toutes les nations.

139. Enfin, ma délégation tient à dire combien elle souhaite que le chef de la délégation algérienne se rétablisse

et elle prie son suppléant de lui transmettre ce témoignage de sa solidarité.

140. A tous, grand merci. Et pour finir, je voudrais dire combien j'admire l'oeuvre accomplie par le représentant du Brésil, pays dont le siège est maintenant occupé par la Colombie.

141. M. KHATRI (Népal) [traduit de l'anglais] : Je voudrais d'abord, Monsieur le Président, souhaiter la bienvenue à votre pays, la Finlande, parmi les membres du Conseil de sécurité, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil et vous dire que ma délégation s'en remet à vous en toute confiance pour la conduite de nos débats au cours de ce mois.

142. Qu'il me soit permis également de souhaiter la bienvenue aux autres membres nouvellement élus du Conseil de sécurité, la Colombie, l'Espagne et la Zambie, avec lesquels nous souhaitons travailler en étroite collaboration pendant les deux années qui viennent.

143. Je ne saurais manquer d'assurer les membres sortants de ma profonde gratitude pour leur contribution efficace et positive aux travaux du Conseil de sécurité. Je tiens à remercier tout spécialement M. Parthasarathi et à exprimer mon admiration pour l'Inde, dont il est le représentant, et à laquelle nous avons succédé au sein du Conseil; mon pays entretient depuis longtemps avec l'Inde des relations qui sont traditionnellement très étroites et très cordiales.

144. Je rends également hommage à M. Wiggins, représentant des Etats-Unis, qui nous a quittés après un séjour parmi nous qui, en dépit de sa brièveté, nous laisse un agréable souvenir, et je tiens à exprimer mes souhaits de cordiale bienvenue à M. Yost, ambassadeur des Etats-Unis, que beaucoup d'entre nous ont déjà eu l'occasion d'apprécier en tant qu'ami et collègue.

145. Je saisis cette occasion pour m'associer aux vœux de prompt rétablissement que le Conseil a exprimés à M. Bouattoura, représentant de l'Algérie, dans le télégramme qu'il lui a récemment envoyé.

146. Monsieur le Président, ma délégation tient à vous exprimer, ainsi qu'aux autres membres du Conseil, sa profonde gratitude pour les paroles de bienvenue aimables et généreuses prononcées à l'égard de mon pays au sein du Conseil de sécurité. Permettez-moi de dire, puisque l'Assemblée générale nous a élus membre du Conseil de sécurité, que nous avons pleinement conscience, en toute humilité, de l'honneur qui nous est ainsi fait, mais aussi des responsabilités qui nous incombent. Nous voyons dans l'élection du Népal un témoignage réconfortant de la confiance que marquent les Etats Membres à notre pays, dont la politique définie par Sa Majesté le roi Mahendra n'a jamais cessé de refléter des dispositions amicales et bienveillantes à l'égard de tous. Je tiens à assurer le Conseil que ma délégation est prête à apporter loyalement et sans restriction sa contribution à notre tâche commune qui est d'assurer le respect de la Charte ainsi que le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

147. Je voudrais maintenant expliquer en quelques mots pourquoi ma délégation a décidé de voter pour le projet de

résolution dont le Conseil est saisi [S/8976]. La délégation népalaise votera en faveur de ce projet de résolution parce que nous avons voté pour l'adoption de la résolution 2479 (XXIII) de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1968, par laquelle l'Assemblée a décidé d'ajouter le russe à ses langues de travail et a déclaré qu'il serait souhaitable d'ajouter le russe et l'espagnol aux langues de travail du Conseil de sécurité. L'Assemblée générale, dans cette résolution et dans une résolution antérieure [2359 B/XXII] du 15 décembre 1967, émet l'avis que l'utilisation de plusieurs langues par les Nations Unies, loin de constituer un handicap, doit plutôt être considérée comme un élément enrichissant et de nature à permettre d'atteindre dans de meilleures conditions les objectifs de la Charte; la délégation népalaise partage entièrement cette façon de voir.

148. Si ce projet de résolution est adopté, toutes les langues officielles, excepté le chinois, seront placées sur un pied d'égalité en tant que langues de travail de deux des principaux organes de l'ONU. Toutefois, notre vote en faveur de ce projet de résolution ne signifie nullement que nous cessions de reconnaître le chinois comme l'une des cinq langues de la Charte.

149. Le chinois est l'une des langues les plus anciennes, les plus riches et les plus subtiles du monde; aucune autre langue n'est aussi largement utilisée et n'unit autant de peuples. En outre, on trouve dans cette langue tout ce qu'il y a de meilleur et de plus noble dans la civilisation et la culture de l'humanité. Dans l'intérêt de la compréhension internationale, nous pensons que cette langue devrait également être utilisée de plus en plus largement par les Nations Unies.

150. La discussion du présent projet de résolution nous a tout naturellement amenés à nous souvenir de la déplorable situation dans laquelle se trouve aujourd'hui notre organisation: c'est en République populaire de Chine que cette noble langue plonge ses racines, et c'est là qu'en sont conservées les traditions; or ce pays, Membre fondateur des Nations Unies, grande puissance nucléaire, et même membre permanent du Conseil de sécurité, a vu toutes ses prérogatives au sein des Nations Unies usurpées. Seul le Gouvernement central de la République populaire de Chine est en mesure de représenter authentiquement les valeurs fondamentales d'un peuple chinois fort de 800 millions d'hommes, sa culture, sa civilisation, ses aspirations, son héritage et sa langue, car c'est le seul gouvernement légitime et reconnu par le peuple. Si nous voulons avoir quelque chance de nous conformer aux principes de la Charte et d'en atteindre les objectifs, il est grand temps que nous rétablissions la République populaire de Chine dans ses droits légitimes au sein de l'Organisation des Nations Unies et de ses divers organes ainsi que dans les institutions qui lui sont associées.

151. M. BOYE (Sénégal): Ma délégation est heureuse de pouvoir présenter ses félicitations aux nouveaux membres du Conseil de sécurité: la Colombie, l'Espagne, la Finlande, le Népal et la Zambie.

152. Ce sont là cinq pays relevant de continents divers. Certes, ils présentent des différences tant du point de vue

de la géographie et de l'histoire que de celui de l'économie et de la population; mais ils ont tous en commun, en plus du sentiment de solidarité humaine qui les lie, la ferme volonté d'oeuvrer pour faire triompher les grands idéaux de l'Organisation, pour créer un ordre international nouveau fondé sur la paix et la sécurité internationales.

153. C'est le même idéal, comme chacun le sait, qui a animé, deux ans durant, les membres sortants, auxquels ma délégation se plaît à rendre encore un hommage pour le bon travail qu'ils ont accompli. Aux ambassadeurs Makonnen, Parthasarathi, de Araújo Castro, Borch et Ignatieff, nous disons notre gratitude.

154. Je suis convaincu, tout comme les autres délégués, que ceux dont nous saluons aujourd'hui l'entrée au Conseil auront à coeur de garder intacte leur foi en notre organisation et qu'ils sont déterminés à collaborer sincèrement et efficacement pour que les travaux du Conseil connaissent des succès toujours plus grands.

155. Quant à vous, Monsieur le Président, en vous présentant mes félicitations, je voudrais particulièrement vous dire l'honneur que mon pays, le Sénégal, a ressenti quand votre président de la République a choisi les plages de Dakar pour y passer, ces jours derniers, ses vacances d'hiver. Tout cela pour vous dire, Monsieur le Président, les liens qui unissent nos deux pays et pour vous réaffirmer notre volonté de collaborer et d'oeuvrer ensemble au sein de cet organe, en vue de faire triompher nos idéaux communs de paix et de justice sociale.

156. Puis-je ajouter que c'est avec satisfaction que ma délégation a accueilli la nomination de l'ambassadeur Yost comme représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique. Son prédécesseur, l'ambassadeur Wiggins, nous a laissé le souvenir d'un homme de talent et d'un abord agréable. L'ambassadeur Yost connaît parfaitement notre organisation et nous connaissons sa vaste érudition et le travail qu'il a accompli au sein de cet organe. Nous sommes heureux de le féliciter et de lui souhaiter un bon séjour parmi nous, espérant que le travail que nous allons accomplir ici ensemble contribuera à faire progresser rapidement notre volonté de paix dans un monde où régnera la justice sociale.

157. Enfin, la délégation sénégalaise partage avec la délégation amie de l'Algérie les inquiétudes que lui inspire l'état de santé de notre ami, l'ambassadeur Bouattoura. La délégation sénégalaise souhaite de nouveau à l'ambassadeur Bouattoura un rétablissement rapide et complet et demande à la délégation algérienne de transmettre à Mme Bouattoura et aux membres de la mission algérienne l'expression de notre vive sympathie.

158. Il est réconfortant qu'au seuil de cette année nouvelle il soit inscrit, au frontispice des travaux de notre conseil, une oeuvre de culture, c'est-à-dire une oeuvre de paix. En tout cas, pour ma délégation, le problème dont nous avons à nous occuper aujourd'hui se pose sous cet angle: le russe et l'espagnol sont, en effet, deux langues de culture utilisées par une bonne partie de la population mondiale.

159. Nous appartenons, et nous sommes fiers de le dire, à un vaste ensemble linguistique que nous appelons la

francophonie, dont mon pays est un des grands promoteurs et un militant de tout premier ordre. Mais, pour autant, nous ne devons pas ignorer l'influence grandissante et l'importance de la langue russe et de la langue espagnole.

160. Par principe, mon pays est favorable à l'utilisation de toutes les langues, véritables véhicules de pensée, parce que par-dessus tout, il les considère comme un merveilleux instrument de culture, et aussi un moyen privilégié pour réaliser la compréhension entre tous les hommes, compréhension sans laquelle il ne peut exister de paix sur terre.

161. Il n'est pas inutile de rappeler, à ce propos, que mon pays, terre de dialogue, ouvert à tous les souffles et qui entend participer à l'élaboration de la civilisation de l'universel, a fait, déjà, de la langue russe, une deuxième langue facultative dans les lycées et collèges.

162. La langue russe est la langue officielle d'une très grande puissance politique, économique et scientifique : l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui a participé d'une façon déterminante à la seconde guerre mondiale et, de ce fait, a été Membre fondateur de notre organisation et un des membres permanents du Conseil de sécurité.

163. D'ailleurs, comment le Conseil de sécurité, organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, peut-il ignorer plus longtemps encore le russe comme langue de travail, au moment où nous enregistrons les exploits des savants et des cosmonautes soviétiques, quelques jours après ceux qui ont été réalisés par les savants et les astronautes américains ?

164. Nous voulons ici les associer dans un seul et même hommage.

165. De surcroît, le russe est une langue qui est parlée par plusieurs millions d'hommes et qui, de plus en plus, va étendre son influence à travers le monde. Nous pensons donc que c'est non seulement rendre justice à un grand pays, mais également rendre un hommage à un pays qui déploie de grands efforts pour faire progresser la science au service de l'humanité et, par conséquent, au service de la paix et de la sécurité internationales.

166. Quant à l'espagnol, depuis longtemps déjà la littérature nous a mis en contact avec cette belle langue de Cervantes.

167. Je voudrais tout simplement, ajoutant une note personnelle, souligner, en ce qui concerne ma délégation, que nous retrouvons dans notre langue nationale des sons et des mots espagnols déformés à travers les siècles. La langue espagnole est parlée dans presque tous les continents. Ce serait donc un plaisir pour nous de voir le Conseil restituer à cette langue sa véritable valeur.

168. Notre organisation, si elle veut être le creuset d'où émergera un jour la civilisation panhumaine, doit accueillir favorablement l'inclusion de ces deux langues parmi les langues de travail du Conseil de sécurité. Le réalisme, en tout cas, nous commande de le faire. Nous aurons ainsi rendu à ces deux langues leur vocation, qui est de favoriser

la compréhension internationale afin que s'installe sur cette terre la paix universelle que nous appelons tous de nos vœux.

169. M. AZZOUT (Algérie) : Monsieur le Président, je ne voudrais pas manquer de saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et pour leur adresser toutes nos félicitations pour leur brillante élection à ces hautes responsabilités. Ces félicitations s'adressent particulièrement à vous-même qui représentez un pays avec lequel l'Algérie entretient des relations très étroites depuis fort longtemps. Nous sommes persuadés que vos hautes qualités trouveront pleinement à s'employer durant nos travaux et nous tenons à vous assurer, dans l'accomplissement de vos fonctions, de la coopération de notre délégation.

170. Je souhaiterais, aussi, au nom de la délégation de l'Algérie, la bienvenue à l'ambassadeur Charles Yost, des Etats-Unis d'Amérique, brillant diplomate connu de nous tous.

171. Je voudrais, une fois de plus, remercier ceux qui partagent notre peine en ces moments difficiles. Leurs vœux de prompt rétablissement à l'ambassadeur Bouattoura seront transmis à sa famille et au Gouvernement algérien.

172. Je terminerai en exprimant le plaisir de la délégation algérienne de voir le russe, langue de Gorki et de Tolstol, et l'espagnol, langue de Cervantes et de Garcia Lorca — en plus des liens qu'elle possède avec notre langue nationale, l'arabe —, être considérées comme langues de travail de notre conseil de sécurité.

173. M. LIU (Chine) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord associer ma délégation à l'hommage que les orateurs qui m'ont précédé ont su rendre avec éloquence aux nouveaux membres du Conseil ainsi qu'aux membres sortants. Je tiens tout particulièrement à vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, puisque vous êtes le premier à diriger nos débats cette année.

174. Permettez-moi d'ajouter que je salue avec plaisir le retour parmi nous d'un ami de longue date et d'un collègue que j'estime au plus haut point, M. Yost, ambassadeur des Etats-Unis.

175. Lors de sa vingt-troisième session, l'Assemblée générale a adopté, le 21 décembre 1968, une résolution [2479 (XXIII)] par laquelle elle recommande au Conseil de sécurité d'examiner dans quelle mesure il serait opportun d'ajouter le russe et l'espagnol aux langues de travail qu'il utilise. Le Conseil doit maintenant donner suite à cette recommandation.

176. Les membres du Conseil n'ignorent certainement pas que la distinction entre les langues de travail et les autres langues officielles, dans les organes délibérants de l'ONU, n'a cessé de s'atténuer, comme l'a souligné le Secrétaire général dans un rapport publié en 1967<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vingt-deuxième session, Annexes, point 82 de l'ordre du jour, document A/6860.

177. Le Conseil de sécurité, en ce qui concerne l'utilisation des diverses langues, s'écarte de l'usage en vigueur dans les autres organes délibérants de l'ONU, en ce sens que les interventions, au lieu d'être uniquement interprétées simultanément, font également l'objet d'une interprétation consécutive. L'interprétation consécutive d'une intervention en trois ou quatre langues, quel que soit l'intérêt que peuvent présenter ces langues, entraînerait nécessairement une perte de temps risquant de nuire à la bonne marche et à l'efficacité des travaux du Conseil. Par ailleurs, il convient de noter que la pratique suivie par le Conseil au cours de ces dernières années tendait à limiter le recours à l'interprétation consécutive, dont on s'est souvent passé afin d'accélérer le déroulement des débats.

178. Ainsi, il est évident que la distinction entre les langues de travail et les autres langues officielles, au Conseil de sécurité comme dans les autres organes délibérants de l'ONU, a tendance à devenir toute théorique. Ma délégation estime qu'il n'est ni nécessaire ni opportun d'accroître officiellement le nombre de langues de travail, mais nous ne nous opposerons pas à la proposition pourvu qu'il n'en résulte pas, dans la pratique, un alourdissement inopportun de la procédure suivie au Conseil.

179. Permettez-moi maintenant de dire quelques mots à propos des vues qui viennent d'être exprimées sur la langue chinoise. J'ai été très vivement intéressé par la déclaration du représentant du Népal à propos de la langue chinoise, mais je ne puis que déplorer qu'il se soit laissé aller à aborder des questions étrangères au sujet qui nous occupe.

180. Monsieur le Président, en ouvrant cette séance, vous avez enjoint à tous les membres du Conseil d'agir dans l'intérêt de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. C'étaient là de sages paroles. Il est bien entendu que le Conseil reçoit son mandat de l'ensemble des Membres de l'Organisation et agit en leur nom. Il y a deux mois seulement, l'Assemblée générale, où sont représentés tous les Etats Membres, a confirmé par un vote sans ambiguïté la régularité de la situation de ma délégation. Je pense que ce n'est ni le moment ni le lieu de remettre en cause la décision prise par la majorité de l'Assemblée générale.

181. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Il ne reste plus d'orateur inscrit sur ma liste, et je voudrais saisir cette occasion pour faire une brève déclaration en ma qualité de représentant de la FINLANDE.

182. Lors de l'examen par l'Assemblée générale de la question des langues de travail des divers organes de l'ONU, ma délégation a voté pour la recommandation proposant d'inclure le russe et l'espagnol parmi les langues de travail du Conseil de sécurité, et il est donc normal que nous donnions notre appui au projet de résolution dont le Conseil est maintenant saisi.

183. Dans le monde actuel, le russe et l'espagnol sont de toute évidence d'importantes langues internationales, et il n'est pas besoin d'insister là-dessus. Ma délégation espère que l'adjonction de ces deux langues aux langues de travail du Conseil favorisera parmi ses membres la compréhension mutuelle, se révélant ainsi profitable à tous. Nous nous plaçons à voir dans la décision que le Conseil est sur le point de prendre un témoignage de l'intérêt considérable que portent les pays de langue russe et de langue espagnole aux activités des Nations Unies, et le gage de leur sincère attachement à notre organisation.

184. Je voudrais, avant de terminer cette déclaration, saisir l'occasion qui m'est offerte d'exprimer mes vifs remerciements à tous les représentants qui, dans leurs interventions d'aujourd'hui, ont bien voulu parler en termes généraux de mon pays et de moi-même. La bienveillance qui nous a été ainsi témoignée nous permet d'aborder avec une assurance accrue notre mandat de membre du Conseil de sécurité. J'en termine ainsi avec ma déclaration en tant que représentant de la Finlande.

185. En ma qualité de *PRESIDENT*, j'invite maintenant les membres du Conseil à se prononcer sur le projet de résolution des huit puissances [S/8976]. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le projet de résolution est adopté à l'unanimité. En l'absence d'objection, je déclare que le projet de résolution est adopté.

*Le projet de résolution est adopté<sup>4</sup>*

186. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : A propos de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution par laquelle il décide d'inclure l'espagnol et le russe parmi ses langues de travail, ainsi que de l'annexe à ladite résolution contenant le texte révisé des articles 41, 42, 43 et 44 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, je voudrais faire une déclaration.

187. Le règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité dispose dans quelles conditions les interventions font l'objet d'une interprétation consécutive dans les langues de travail, et les modifications qui viennent d'être apportées résultent de la décision d'inclure le russe et l'espagnol parmi les langues de travail du Conseil. L'usage consacré en ce qui concerne l'interprétation simultanée des interventions dans les cinq langues officielles du Conseil de sécurité n'est pas modifié. Lorsque le Conseil sera en mesure, au bout d'un certain temps, d'évaluer les effets sur le déroulement de ses débats de l'augmentation du nombre de ses langues de travail, il pourra peut-être envisager certains aménagements pratiques qui pourraient lui permettre de s'acquitter de ses tâches dans les meilleures conditions d'efficacité.

*La séance est levée à 13 h 40.*

<sup>4</sup> Voir résolution 263 (1969).

---

#### **HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS**

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### **COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES**

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### **КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ**

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### **COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS**

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---